

Pôle ressources
Direction des affaires juridiques et de l'achat

Objet : Délégation de signature à Madame Myriam LE PADELLEC

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les dispositions de son article L.5211-9 ;

Vu le procès-verbal de la réunion du Conseil communautaire en date du 16 juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président de Lorient Agglomération ;

Vu la délibération en date du 16 juillet 2020 par laquelle le Conseil communautaire a délégué une partie de ses pouvoirs au Président de Lorient Agglomération ;

Vu l'organisation des services communautaires ;

Considérant que Madame Myriam LE PADELLEC occupe le poste de responsable de la mission Relation aux communes et gens du voyage ;

Considérant que dans l'objectif de faciliter au quotidien le fonctionnement de l'administration communautaire et d'en renforcer l'efficacité et la réactivité, il y a lieu d'accorder à Madame Myriam LE PADELLEC une délégation de signature eu égard aux responsabilités qui lui sont confiées ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Une délégation de signature est accordée sous la surveillance et la responsabilité du Président de Lorient Agglomération à Madame Myriam LE PADELLEC, responsable de la mission Relation aux communes et gens du voyage, à l'effet de signer tous documents liés à l'activité de la mission dont elle assume la responsabilité qui ne sont pas de nature à engager Lorient Agglomération vis-à-vis des tiers.

Madame Myriam LE PADELLEC bénéficie cependant d'une délégation de signature à l'effet de signer tous les actes se rapportant à la préparation, la rédaction, la passation et l'exécution des marchés et contrats de concession relevant de la mission dont elle assume la responsabilité, conformément au tableau annexé au présent arrêté.

Par ailleurs, elle bénéficie également d'une délégation à l'effet de signer :

- Les accusés réception des demandes formulées par les administrés auprès de Lorient Agglomération pour celles qui relèvent de la mission dont elle assume la responsabilité
- Tous les documents dans le cadre de l'engagement de la procédure administrative d'évacuation forcée des occupations illicites des gens du voyage
- Les dépôts de plainte au nom de Lorient Agglomération

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Myriam LE PADELLEC, la délégation de signature qui lui est confiée est exercée par Madame Kristell SIRET-JOLIVE, Directrice Générale des Services.

Envoyé en préfecture le 30/05/2023

Reçu en préfecture le 30/05/2023

Affiché le

ID : 056-200042174-20230530-ARR_202357-DE

ARTICLE 3 : L'arrêté du 22 juillet 2022 portant délégation de signature à Madame Myriam LE PADELLEC est abrogé.

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services de Lorient Agglomération est chargée de l'exécution du Présent arrêté qui peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Le Président,

Fabrice LOHER

Certifié exécutoire compte-tenu de :

La transmission en Préfecture le 30/05/2023

La publication le 30/05/2023

La notification le 30/05/2023

Signé par : Fabrice Loher
Date : 31/03/2023
Qualité : Président

